
Nombre de membres en

exercice: 11

Présents : 8

Votants: 9

Séance du 28 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 28 janvier 2020, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul DEORSOLA

Sont présents: Jean Paul DEORSOLA, Victor RANCHIN, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Nancy BOHAIN, Elisabeth COUTEL-MACHET, Christian MICHEL, Philippe SERRES

Représentés: Maria-Anna BARISONE par Jean Paul DEORSOLA

Excusés: Alain BREMOND, Stéphane NICOLLET

Secrétaire de séance: Nancy BOHAIN

En début de séance, approbation des comptes-rendus de séances des 21/11/2019 et 17/12/2019

Approuvé

Objet: Marché de travaux : construction d'une salle annexe / Attribution du marché (MAPA 03-2019) - D 2020 001

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une salle annexe sur la commune, Rue des Cèdres, sur deux parcelles communales cadastrées sections A numéros 755 et 833.

La publication du marché à procédure adaptée a été faite sur la plateforme "www.sudest-marchespublics.com" et sur la revue TPBM.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Commission d'appels d'offres s'est réunie :

- le 21 novembre 2019 à 17h15 pour l'ouverture des offres dématérialisées. L'ensemble des offres reçues a été transmis le 22 novembre 2019 au maître d'oeuvre, le cabinet R+4 architectes, pour analyse,
- le 2 décembre 2019 à 10h30 pour statuer sur le lot numéro 8 (plomberie, chauffage, VMC) et le déclarer infructueux (offres élevées et largement au-dessus de l'estimation) ET consulter à nouveau 6 entreprises pour ce lot,
- le 5 décembre 2019 à 10h00 pour l'analyse des offres des lots 1 à 7 en présence de R+4 architectes,
- le 17 décembre 2019 à 09h00 pour recevoir les entreprises des lots 1 (démolition-vrd-maçonnerie) et 2 (murs bois-charpente-façades) afin de négocier les prix,
- le 14 janvier 2020 à 09h00 pour l'analyse des offres reçues des lots 8 (plomberie, chauffage, VMC) et des lots 1 et 2 suite aux négociations. Les offres du lot 8 étant encore largement au-dessus de l'estimation, ce lot a été déclaré une nouvelle fois infructueux. Une consultation auprès d'une entreprise locale a donc été faite.
- le 28 janvier 2020 à 14h30 pour l'analyse de l'offre reçue pour le lot 8 (plomberie, chauffage, VMC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

LOT 1 : démolition-VRD-maçonnerie

entreprise PARRAUD TP, pour un montant de 84 790.10€ HT

LOT 2 : murs bois - charpente - façades

entreprise BOUDOT CONSTRUCTION, pour un montant de 88 034.33€ HT

LOT 3 : menuiseries extérieures - intérieures

SARL PROVENCE ALPES FERMETURES, pour un montant de 25 769.00€ HT

LOT 4 : doublages - cloisons - faux plafonds

SARL ALAIN CARLES, pour un montant de 25 531.70€ HT

LOT 5 : revêtement sols - carrelage - faïences
entreprise SOMAREV, pour un montant de 18 430.05€ HT

LOT 6 : peinture
SARL CUILLEIRIES, pour un montant de 5 109.60€ HT

LOT 7 : électricité - courants faibles et forts
SARL CAPARROS, pour un montant de 17 895.00€ HT

LOT 8 : plomberie - chauffage - VMC
SARL CAPARROS, pour un montant de 22 000.00€ HT

- **DIT** que le montant total du marché s'élève à **287 559.78€ HT**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du marché

Objet: Marché de travaux : construction d'une salle annexe / Honoraires de l'architecte - D 2020 002

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du marché de construction de la salle annexe, il convient de signer un avenant avec le cabinet R+4 Architectes concernant le montant des honoraires, conformément à l'article 8.3 du CCAP.

Afin de minimiser l'écart avec le montant du marché estimatif initial, R+4 Architectes propose de baser leurs honoraires sur un montant de travaux de 260 000.00€ HT soit un forfait d'honoraires de 28 600.00€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant avec le cabinet R+4 Architectes, sur la base d'un montant total de travaux de 260 000.00€ HT,
- **DIT** que le montant de l'honoraire s'élève à 11% de 260 000.00€ HT, soit à 28 600.00€ HT

Vu par nous, Maire de la commune de MALLEFOUGASSE-AUGES, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA

